

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 8 Messidor, an V.

(Lundi 26 Juin 1797).

Accueil fait par le chevalier Azara au citoyen Cacault, lors de son séjour à Rome. — Edits publiés par la junte provisoire de Gènes. — Fin de la lettre de Gènes sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville. — Situation politique de l'Europe. — Evasion de 600 criminels condamnés aux travaux publics au fort Cumberland. — Création d'un conseil de guerre pour juger les chefs de l'insurrection des matelots.

Les souscripteurs qui ne veulent point éprouver d'interruption dans l'expédition des NOUVELLES POLITIQUES, sont instamment priés de renouveler leur abonnement un peu avant l'expiration, et de s'adresser directement au bureau, rue des Moulins, n°. 500. Les voies intermédiaires entraînent nécessairement des lenteurs, et peuvent occasionner des méprises désagréables aux abonnés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 26 mai.

Le général Canclaux s'est mis en marche lundi dernier pour Naples, où il doit résider comme ambassadeur de la république française. Pendant le peu de jours qu'il a passés ici, il a reçu un accueil affectueux de la part de notre noblesse & particulièrement du chevalier Azara, qui lui a donné un festin magnifique chez la princesse Santa-Croce, à Tivoli.

On mande de Naples que les fêtes sont suspendues & qu'il y a des troubles. Sa majesté est toujours dans la Pouille. On fait monter à 50 mille ducats, par semaine, la dépense que fait la cour.

De Livourne, le 27 mai.

Le 20 au matin, le ministre anglais Windham, avec le consul de la même nation, arrivèrent ici pour y résider. On a replacé à la maison consulaire les armes de la Grande-Bretagne.

De Gènes, le 8 juin.

Une députation de cinq négocians, élus par une assemblée de six mille citoyens honnêtes, qui se sont réunis samedi dernier, s'est présentée dimanche matin chez le doge, pour lui exposer que leurs vies & leurs fortunes étoient menacées par la populace qui se portoit dans leurs

maisons, en exigeant d'eux des contributions arbitraires; lui demander la punition des coupables & la permission d'armer un corps de huit cents volontaires pour réprimer ces désordres. Les colleges se sont réunis & ont rendu un décret par lequel les cinq députés sont adjoints à la junte provisoire déjà formée, avec le pouvoir de punir même de mort, suivant la forme militaire, tous ceux de la basse classe qui seront trouvés soit attroupés, soit armés, ou qui auront fait ou recélé quelque vol.

Cette junte s'occupe à examiner le petit nombre de prisonniers qui sont encore à délivrer, & l'on vient de détruire les prisons, qui étoient presque terminées, dans l'église de Saint-Ambroise.

La même junte a publié différens édits, dont l'un défend toutes visites domiciliaires & arrestations qui ne seroient pas ordonnées par l'autorité publique; l'autre rappelle, sous peine de confiscation, tous les citoyens absens, propriétaires de biens-fonds; un troisième enjoint à tous les Gênois de respecter la personne & les propriétés des Français. « Le gouvernement est persuadé, y est-il dit, que de leur côté les Français se conduiront en bons & fidèles alliés, & ne mettront personne dans le cas d'une légitime défense. Le maintien de cet ordre, ajoute la junte, est recommandé à la sagesse des bons citoyens, qui doivent sentir que le salut de Gènes tient à la conservation de l'amitié de la république française ».

Fin de la lettre de Gènes.

Je puis vous certifier que dans l'espace de 24 heures, il y a eu au moins 45 mille hommes armés en faveur du gouvernement.

Aucun noble ni bourgeois n'a été massacré, les insurgés n'ayant pas eu le tems de se porter à aucun excès; mais dans les combats qui ont eu lieu, il a péri une centaine de personnes.

Deux ou trois maisons, appartenant aux chefs des révoltés, ont été saccagées par les paysans & les charbonniers. Parmi les chefs on remarque un nommé Morando, apothicaire, dont la maison étoit le rassemblement journalier des patriotes de Gènes. Le gouvernement avoit voulu arrêter ces assemblées, qui tendoient visiblement à troubler l'ordre public; mais Morando s'étoit réclamé du ministre de France, qui avoit sans doute des instruc-

fiens pour accueillir chez lui les terroristes chassés du midi de la France (1), mais que l'on a vu avec quelque étonnement protéger aussi les terroristes de Gènes. Le fait est si vrai, que le sénat de cette ville, quinze ou vingt jours avant la révolte, ayant fait appeler Morando pour lui parler des écrits qu'il répandoit dans le public contre le gouvernement, il refusa d'obéir. Invité par une seconde lettre de se rendre au sénat, ou au moins d'y envoyer une personne jouissant de sa confiance, il répondit qu'il ne pouvoit honorer de ce titre que le citoyen Faypoult, ministre de France. C'est dans le palais de ce ministre que ce chef de parti a trouvé un asyle dans le tems de la bagarre.

L'usage qu'il a plu au général Buonaparte de faire de son influence & de son pouvoir, a fait perdre au gouvernement de Gènes tout le fruit de la victoire qu'il avoit obtenue sur les brigands.

Le citoyen Faypoult, appuyé des forces du général, a commencé d'abord par demander l'élargissement des français qui avoient été arrêtés dans ces deux journées, & qui, pour la plupart, avoient pris part à l'insurrection; il a demandé ensuite que l'on fit quelque changement dans le gouvernement; enfin, par l'effet nécessaire de la loi du plus fort, il a fini, conjointement avec le général en chef, par renverser cette république & lui dicter un nouveau gouvernement, comme vous le verrez par la convention que je vous envoie. (*Nous en avons donné la traduction hier*). Ce n'étoit pas sans doute le traitement auquel le gouvernement de Gènes devoit s'attendre après les services qu'il avoit rendus aux français dans cette guerre; mais les ennemis de la France disent que c'est une juste punition que Gènes a méritée pour avoir ouvert les portes de l'Italie aux armées républicaines; & malheureusement l'Italie n'est pas encore au terme de ses maux, &c.

S U I S S E.

De Bâle, le 16 juin.

Les lettres de Constance nous apprennent que le corps de Condé a quitté ses cantonnemens à Engen & dans les environs pour se replier du côté de la Bavière. Le quartier-général est établi à présent à Moeskirch, & le corps cantonné entre Stokach, Ravensbourg & le Federsée. Le prince de Condé, suivant les mêmes avis, étoit allé à Ulm; mais il devoit retourner à Moeskirch.

A L E M A G N E.

De Hambourg, le 8 juin.

La situation politique de l'Europe commence à changer, depuis que l'Autriche & la France sont entrées en négociation sans le concours d'aucune autre grande puissance. Celles de l'Europe méridionale sont d'accord entre elles sur le rétablissement de la paix; & les puissances de l'Europe septentrionale sont conséquemment obligées de se réunir plus étroitement, afin de maintenir l'équilibre & empêcher que la paix générale ne se fasse à leur préjudice.

Toute la coalition étant détruite, & l'Angleterre se trouvant pour ainsi dire isolée, il est naturel que cette

(1) Tous n'ont pas pas passés en Corse, comme l'a écrit le général Willot au général Buonaparte; les pays d'Italie, occupés par les Français, en sont infectés.

puissance cherche à se mettre en sûreté, au moyen de nouvelles alliances, quelles que puissent être les sacrifices qu'elle soit obligée de faire pour cela. Déjà on a vu que l'empereur de Russie s'intéresse en faveur de l'Angleterre; ce qui paroît bien naturel, en considérant que la Grande-Bretagne & la Russie sont étroitement unies depuis long-tems par un traité de commerce. Il n'y auroit de même rien d'étonnant si, comme on l'a vu, la Prusse venoit de se réunir à la Grande-Bretagne & à la Russie, par une suite des discussions qui régnoient entre elle & la maison d'Autriche, au sujet des affaires de l'Europe. La politique diviseroit conséquemment l'Europe en deux parties, pour maintenir l'équilibre lors des prochaines négociations. D'un côté se trouveroient l'Autriche, la Prusse, l'Espagne & ses adhérens; de l'autre l'Angleterre, la France & ses adhérens.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 juin.

Noi qu'on regarde l'insurrection des matelots comme apaisée, & qu'il ne reste plus aucune inquiétude à ce sujet, cependant il y a encore dans la rade de Londres trois vaisseaux qui ont refusé de rentrer dans le port dont les équipages demandent un pardon absolu, pour leurs délits. On espère qu'ils finiront par se rendre; mais si on n'employera contre eux les moyens de force.

Il est décidé que les mutins seront jugés par un conseil de guerre, tenu à bord du *Neptune*. On assure que le procès de Parker commencera demain. Il a été constaté qu'il eût été excité à la révolte par aucune suggestion étrangère.

Le bill pour l'établissement des nouvelles taxes à l'égard de la chambre des communes; l'augmentation de la sur les papiers publics a excité beaucoup de débats dans la chambre, & donne lieu à de grandes plaintes du public; mais le besoin d'argent l'emporte sur toutes ces considérations. Il fait faire dans les états libres de la Grande-Bretagne, des loix qui finissent par détruire les gouvernemens.

Suivant la dernière lettre d'Irlande, il ne s'y passe rien d'intéressant relativement aux troubles intérieurs. La loi martiale y contient les mécontents, en attendant que quelque mesure conciliatrice apaise le mécontentement même.

On écrit de Portsmouth qu'environ 600 criminels condamnés aux travaux publics, & qui étoient détenus au fort Cumberland, se sont échappés malgré les efforts de leur garde. On a fait mettre des troupes à leur poursuite.

Un étranger a remarqué qu'il y avoit à Paris quatre salles de spectacles & trois prisons; & à Londres trois salles de spectacles & vingt-quatre prisons. Il sembleroit qu'il y a quelque chose à redire sur ce compte-là.

Les fonds publics se soutiennent. Les 3 pour cent consolidés se sont ouverts aujourd'hui à 52 1/2. L'emprunt nouveau de 18 millions est à 7 1/4 pour cent de prime.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 4 messidor.

Les lettres de Coblenz marquent qu'une grande partie des troupes françaises qui occupent des positions

rive droite d'Elbe... ce fleuve pour elle, afin de mener un camp... passé le Rhin... dans les env... travailler au... blications de... & Meuse va... le quartier-g... pour se rend... pionnet se p... Avant-hier... qui a été su... Les quatre b... tems, en pa... l'on assure, ... un amemen... maine & de... 10 mille hor... tems voisi...

Le bruit de la cour... cette puissance... l'Angleterre... nouvelle; m... tend pour... général qui... articles des...

Le ci-devant... Italie après... fait naturali... tion à Ven... dence pour... notre minis... chées à sa... d'Antraigue... nadotte, en... clamé en... Le prisonn... concevoir l... sous le pré... circonstance... est la confis... rentrer sur... d'Antraigue... vraisemblab... peut avoir... droit des g... Attendants... taire du gé...

La résolu... madame d'... tems & si... tion généra... nité. Cette...

rive droite du Rhin, dans les environs de la forteresse d'Elrenbreistein, viennent de recevoir l'ordre de repasser ce fleuve pour se rendre à Trèves & le long de la Moselle, afin de remplacer les différens corps qui vont former un camp près de Luxembourg. L'artillerie, qui avoit passé le Rhin à Andernach, a également été renvoyée dans les environs de Coblenz. Cependant on continue à travailler aux retranchemens derrière la Lahn & aux fortifications de la petite ville de Giessen. L'armée de Sambre & Meuse va faire un mouvement général en arrière; déjà le quartier-général, qui étoit à Friedberg, est en marche pour se rendre à Giessen. La division du général Championnet se porte sur Montabauer.

Avant-hier il est arrivé ici un régiment de cavalerie, qui a été suivi hier par le sixième régiment de hussards. Les quatre bataillons arrivés dans cette ville il y a quelques jours, en parlent aujourd'hui pour se rendre, à ce que l'on assure, à Dunkerque, où il est certain qu'on prépare un armement considérable. Dans le courant de cette semaine & de la suivante, il doit encore passer par ici 10 mille hommes, qui seront distribués dans les départemens voisins.

F R A N C E.

De Paris, le 7 messidor.

Le bruit s'étoit répandu qu'il étoit arrivé un courrier de la cour de Vienne, pour annoncer au directoire que cette puissance ne feroit sa paix que conjointement avec l'Angleterre. Le Rédacteur d'aujourd'hui dément cette nouvelle; mais il ajoute, qu'il paroît que l'empereur attend pour le traité définitif, l'établissement du congrès général qui doit avoir lieu conformément aux premiers articles des préliminaires de paix.

Le ci-devant comte d'Antraigues, qui étoit resté en Italie après que le prétendant eut quitté Vérone, s'est fait naturaliser Russe & a pris un emploi dans la légation à Venise. Le ministre russe ayant quitté sa résidence pour passer en Allemagne, eut un passe-port de notre ministre à Venise, pour lui et les personnes attachées à sa légation. En passant par Trieste, le comte d'Antraigues fut arrêté, par un ordre du général Bernadotte, en présence du ministre de Russie, qui a réclamé en vain les usages reçus & le droit des gens. Le prisonnier a été conduit à Milan. Il est difficile de concevoir le motif de cette arrestation. Ce ne peut être sous le prétexte de l'émigration. La peine qu'une loi de circonstance a prononcée contre ce délit de circonstance, est la confiscation des biens de l'émigré, avec défense de rentrer sur le territoire, sous peine de mort. L'émigré d'Antraigues n'a pas cherché à rentrer en France, & vraisemblablement ses biens ont été confisqués. Quel droit peut avoir sur lui un général français? La violation du droit des gens à son égard seroit une injustice de plus. Attendons ce qu'on dira pour motiver l'exécution militaire du général Bernadotte.

La résolution du conseil des cinq cents, qui rend à madame d'Orléans les biens dont elle avoit été si long-temps & si cruellement dépourvue, a causé une satisfaction générale parmi les amis de la justice & de l'humanité. Cette femme si intéressante, que le crime lui-même

dans ses plus grandes fureurs a été forcé de respecter, (Robespierre disoit d'elle que c'étoit une vertu embarrassante); pourra enfin se livrer à ses inclinations bienfaisantes & généreuses. Lui rendre en effet ses biens, c'est restituer au malheur des bienfaits & des secours. Puisse cet acte d'une justice rigoureuse être un acheminement à toutes les loix réparatrices que la nation attend de ses représentans.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Citoyens, je lis dans la *Clef du Cabinet*, du 14, que les habitans des environs du Cap de Bonne-Espérance ont témoigné leur mécontentement de ce que l'empereur de la Chine avoit nommé pour son successeur son quinzième fils, au préjudice de son fils aîné. On a envoyé des troupes contre les insurgens, mais sans succès. Permettez-moi de conjurer, par le canal de vos nouvelles, les auteurs de la *Clef du Cabinet*, de nous apprendre quels sont les peuples qui habitent les environs du Cap de Bonne-Espérance, & ce que fait aux habitans de ces environs la succession au trône de la Chine, & aussi quelle route ont prise les troupes de la Chine pour arriver aux environs du Cap. Ces messieurs & vous, vous obligerez sensiblement un élève assidu du professeur Mentelle. GEORGE MERRY.

P. S. La *Sentinelles* a toujours été célèbre par ses découvertes géographiques. Le numéro d'hier nous annonce l'existence d'un pays inconnu. Comme le rédacteur a des intelligences sûres avec les révolutionnaires de tous les pays, il nous apprend que les habitans du GRAND LAMA sont en révolution. Je n'ose m'adresser au géographe Louvet, parce qu'il se moqueroit de mon ignorance; mais pourriez-vous m'apprendre sous quels degrés de latitude & de longitude est placé ce pays en révolution qu'il appelle le grand Lama?

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 7 messidor.

Un membre rappelle la motion d'ordre faite il y a quelques jours par Dumolard, & dans laquelle, au sujet de ce qui vient de se passer à Venise, il témoignoit des craintes que le même sort ne fût réservé à Gènes. L'orateur ajoute qu'il tient à la main une convention par laquelle le gouvernement de cette république est entièrement changé, & qui a été stipulée entre le général Buonaparte & notre ministre Faypoult, & de l'autre part par trois députés de Gènes. (Voyez notre feuille d'hier, article Italie).

L'opinant offre de lire cette pièce; on s'y oppose, & l'on demande le renvoi à la commission existante; il est ordonné.

Delarue rappelle que pendant la dernière session, d'après un message du directoire exécutif, le conseil se fit faire un rapport sur les sociétés populaires; Mailhe étoit rapporteur. Comme plusieurs de ces sociétés s'élevent en ce moment, & qu'il est important de les circonscrire dans de justes bornes, l'opinant demande que ce rapport soit réimprimé & distribué aux nouveaux membres, afin qu'une discussion puisse s'ouvrir sur cet objet.

Cette proposition est adoptée.

Savary croit qu'il est important de fixer, à compter de quelle époque les loix de la république ont dû être regardées comme obligatoires pour les départemens de la Vendée, qui ont été désolés par la guerre civile.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission.

On fait la deuxième lecture de la résolution prise hier pour la restitution des biens de madame d'Orléans.

Dumolard demande à cette occasion que le conseil s'occupe incessamment des changemens à faire à la loi du 9 floréal, concernant les ascendans d'émigrés.

André (de la Lozere) annonce que le rapport à ce sujet seroit déjà fait, si Emery, qui en est chargé, n'avoit pas été malade; il pourra l'être d'ici à quelques jours.

Des communes réclament encore contre la vente des presbytères.

Eudes représente qu'il faut prendre une décision à cet égard. De toutes parts on réclame, & l'incertitude où sont les acquéreurs empêche qu'ils ne payent.

Le rapport sera fait samedi.

Un membre se présente pour faire un rapport sur les fugitifs de Toulon: on demande la préférence pour les objets de finances.

Gibert-Desmolières présente le projet tendant à ce qu'aucune ordonnance ne puisse plus être payée par anticipation dans les départemens.

Ce projet a éprouvé une forte opposition: la discussion n'a point donné de résultat; elle continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 7 messidor.

Barbé-Marbois, au nom d'une commission, fait approuver la résolution du 3 messidor, qui autorise le directeur à envoyer de nouveaux agens à Saint-Domingue: il ne dissimule pas au conseil que la restauration de cette île dépend du choix que fera le directeur. Les agens qu'il enverra auront bien des haines à apaiser, bien des vengeances à réprimer, bien des maux à faire oublier. Ce sont eux qui effectueront la réunion de la partie espagnole à la partie française, qui rétabliront la bonne intelligence entre la nouvelle Angleterre & la république, en faisant cesser la piraterie qu'exerce contre leurs vaisseaux les agens qui sont à présent à Saint-Domingue. Il faudra des hommes désintéressés, plus jaloux de leur réputation que de leur fortune.

Thibaut fait rejeter la résolution du 11 prairial, relative à deux assemblées communales tenues à S. Agathon, département des Côtes-du-Nord. La résolution annulloit les opérations de l'assemblée tenue le 10 prairial dans cette commune, & approuvoit celles de l'assemblée tenue le 6. Dans l'assemblée du 6, les suffrages étoient tombés sur Olivier Ravat, pour la place d'agent: mais deux citoyens portant ce nom, & la loi disant expressément que dans le cas où les suffrages tomberoient sur un nom appartenant à plusieurs individus, sans aucune autre dési-

gnation, le scrutin seroit nul, les citoyens avoient cru devoir annuler celui-ci, & ils s'étoient rassemblés le 10 pour recommencer leur choix. C'est donc à tort que le conseil des cinq cents a cassé les opérations de cette seconde assemblée, qui sont les seules valables.

Sur le rapport de Lemetterie, le conseil approuve la résolution du 2 messidor, relative aux élections faites par l'assemblée primaire du canton de Montfort, département du Gers.

Le conseil renvoie à une commission, composée de citoyens Portalis, Regnier, Tronçon-Ducoudray, Lamy & Baudin, la résolution qui restitue à la citoyenne d'Orléans toutes ses propriétés.

On reprend la discussion sur l'imprimerie du bulletin des loix.

Prudhomme parle contre la résolution. Le vice principal qu'il lui reproche est de tout faire faire à la journée plutôt qu'à la pièce, ce qui fait qu'on n'a pas de base pour fixer les bénéfices qu'on doit allouer à raison de 30 pour cent aux directeurs de l'imprimerie.

On continue la discussion à demain.

Bourse du 7 messidor.

Amsterdam.....	60 $\frac{1}{2}$, 62.	Lausanne.....	2, 5 $\frac{1}{2}$
Idem cour.....	58 $\frac{1}{2}$, 60.	Londres.....	251.5 s., 241.10 s.
Hamb.....	185 $\frac{1}{2}$, 183, 183 $\frac{1}{2}$.	Inscript.....	261, 261.10 s., 15 s.
Madrid.....	11 l. 13 s. 9 d.		27 l.
Mad. effect.....	13 l. 15 s.	Bon $\frac{3}{4}$	17 l. 10 s., 15 s., 17 s.
Cadix.....	11 l. 13 s. 9 d.		18 l. 5 s., 18 l.
Cadix effect.....	13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$	35 l., 34 l. p. $\frac{3}{4}$
Gènes.....	92, 90.	Or fin.....	102 l. 15 s.
Livourne.....	101, 100.	Ling. d'arg.....	50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$
Lyon.....	1 $\frac{1}{2}$	Piastre.....	5 l. 4 s. 3 d.
Marseille.....	1 $\frac{1}{2}$	Quadruple.....	79 l. 5 s.
Bordeaux.....	1 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol.....	11 l. 6 s.
Montpellier.....	2	Souverain.....	33 l. 15 s.
Bâle.....	1 $\frac{3}{4}$, 4 $\frac{3}{4}$.	Guinée.....	25 l. 2 s.

Esprit $\frac{3}{8}$, 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 330 l. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 10 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18. — Sucre d'Hambourg 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. $\frac{1}{2}$, 15 s. 9 d. — Chandelle, 00. — Coton de Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. — Coton des îles, 2 l. 14 s. à 5 l. Sel, 4 liv. 5 s., 10 s.

Histoire des Suisses, traduite de l'allemand de Muller, conseiller aulique & bibliothécaire de l'électeur de Mayence, membre de l'Académie d'Erfurt, de la société des Antiquités de Cassel, de la société d'Ostende, &c. 1 vol. in-8°. orné d'une vignette en taille douce. Prix, 4 liv. & 5 liv. 5 sols franc de port.

L'accueil que le public a fait à cette traduction d'un très-bon ouvrage, a engagé les éditeurs & l'auteur à presser leur travail. Dans quinze jours, les tomes VIII & IX seront en vente, & l'ouvrage sera complet avant peu. Les sept vol. se vendent 28 liv.; chaque vol. est orné d'un portrait au burin d'une belle exécution.

L'Œu de six francs, par l'auteur de Paris en miniature: brochure de trente-six pages. Prix, 12 sols. A Paris, chez Laran, libraire, palais Egalité, n°. 181; & chez tous les marchands de nouveautés.

NO

Noni

Motifs de la conspiration Buonaparte pour célébrer

Les sous-ver d'interruvelles Po de renouvel l'expiration bureau, ru intermédiaire lenteurs, e désagréable Prix de l' 16 liv. pour

Quoique de per se rétab pas le croire clare. Mais o soit guéri, avec ses min espagnol, & la bénédiction jour de l'Asc

On assure des deux év l'inquisition ecclésiastiques l'exécution d droit cependant sure aussi qu de leur missi trémement u confirmeroit d'Espagne av grand inquisi

Nous igno fait séparer y publique cisp